

# LA FILIÈRE CANNE-SUCRE

## UN MOTEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA RÉSILIENCE RÉUNIONNAISE

Depuis plus de 200 ans, la filière Canne-Sucre est le socle d'un écosystème agricole, industriel et énergétique unique à La Réunion. Elle contribue à maintenir un équilibre entre plusieurs secteurs clés de l'île comme l'agriculture, l'industrie, l'énergie, le transport, l'environnement ou encore le tourisme, tout en répondant aux défis sociaux et économiques du territoire.

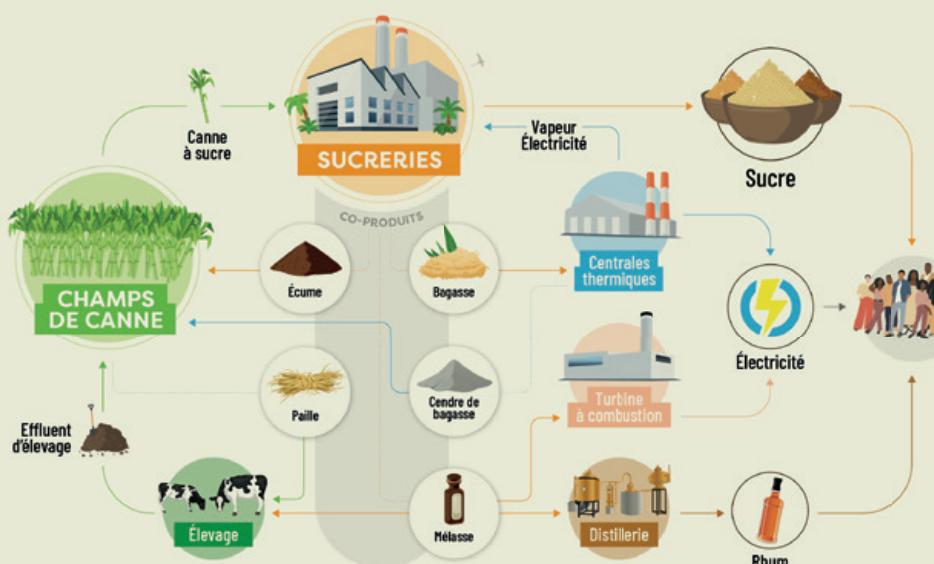
### LA FILIÈRE PARTICIPE PLEINEMENT À LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET ÉNERGÉTIQUE DE LA RÉUNION

**La canne à sucre, socle du système agricole réunionnais et pivot de la souveraineté alimentaire de La Réunion.**

Couvrant 55% de la Surface Agricole Utile (SAU) de l'île<sup>1</sup>, la canne à sucre occupe une position centrale dans le paysage agricole réunionnais. Elle constitue la culture pivot d'environ 2 500 exploitations cannières diversifiées, représentant environ 40% des exploitations réunionnaises<sup>2</sup> et en assure leur pérennité. La filière canne-sucre joue un rôle clé dans l'équilibre et la résilience des exploitations agricoles de l'île, grâce à deux atouts majeurs :

➊ La canne à sucre, particulièrement adaptée aux conditions pédoclimatiques de La Réunion, se distingue par sa résistance aux aléas climatiques, assurant ainsi le maintien d'une production même en cas d'intempéries majeures. Sa récolte, qui s'étend sur six mois, précède la période cyclonique de novembre à février, limitant ainsi son exposition aux phénomènes cycloniques.

➋ L'industrie sucrière s'engage à acheter l'intégralité de la production de canne de l'île et le prix d'achat à la tonne de canne est garanti, dans le cadre d'un contrat de long terme appelé Convention Canne (actuellement, la Convention Canne 2022-2027). Cette visibilité permet aux acteurs de la filière de poursuivre sereinement leurs activités.



Ces particularités apportent à de nombreuses exploitations réunionnaises une sécurité de revenu, que peu d'autres cultures peuvent offrir.

Cette stabilité permet de prendre le risque de cultiver des produits agricoles davantage vulnérables aux intempéries et aux aléas de marchés. D'ailleurs, 10% de la surface des exploitations cannières est consacré à d'autres productions. Cette démarche contribue à renforcer la souveraineté alimentaire de l'île, dont 73% des produits agricoles frais proviennent de la production locale<sup>3</sup> : un modèle efficient.

**La filière Canne-Sucre : 1<sup>er</sup> contributeur local à l'approvisionnement énergétique du territoire et à l'objectif 100% électrique renouvelable.**

À La Réunion, toutes les composantes de la canne à sucre sont utilisées et permettent de produire du sucre, du rhum et surtout de l'énergie renouvelable.

La bagasse, partie fibreuse de la canne à sucre obtenue après extraction du jus, sert de combustible pour produire de l'électricité renouvelable. C'est aujourd'hui la première source locale d'énergie renouvelable de La Réunion.

Dans le Plan Agripéi 2030, l'objectif est de maintenir la capacité productive de la filière avec une surface cannière de 22 000 hectares (ha)<sup>4</sup>, soit 2 500 ha de plus qu'aujourd'hui et un tonnage moyen de 1 700 000 tonnes par campagne. En augmentant la production de canne à sucre, de sucre et de co-produits à hauteur de 25 à 35 %, La Réunion répondra de manière plus efficace aux enjeux de souveraineté alimentaire et énergétique.



### DES DÉFIS MAJEURS

**Un enjeu : augmenter la production de canne à sucre.**

La force de la filière Canne-Sucre de La Réunion est d'avoir su maintenir depuis 200 ans sa capacité productive malgré des aléas conjoncturels liés aux intempéries ou à d'autres facteurs externes. Cependant, les dernières années ont mis en lumière des défis sans précédent, marqués par une diminution significative des tonnages récoltés liée à une déprise agricole et à une baisse des rendements.

Concernant la déprise agricole, la surface cultivée en canne est passée de 22 700 hectares à moins de 20 000 hectares au cours des quatre dernières années. Malheureusement, cette réduction

de surface ne profite pas à la diversification de l'agriculture réunionnaise, puisque la majorité de ces terres finissent par être sous exploitées ou laissées en friche. Des travaux sont actuellement menés dans le cadre du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) pour reconquérir ces surfaces agricoles. Il s'agit d'un enjeu majeur pour notre île, qui dispose de la plus petite SAU par habitant de France, soit 420m<sup>2</sup> par habitant contre 4000m<sup>2</sup> par habitant dans l'hexagone<sup>5</sup>.

La déprise foncière et la baisse des rendements en canne à sucre s'expliquent par plusieurs facteurs combinés : des conditions météorologiques difficiles avec des sécheresses successives, la raréfaction de la main-d'œuvre saisonnière, des conditions d'exploitation rendues difficiles en raison de l'augmentation du prix des intrants et de la disparition des solutions de lutte contre l'enherbement.

**Un plan d'action pour redresser les tonnages de canne et relancer la filière.**

C'est dans ce contexte que l'interprofession Canne-Sucre (CPCS) et ses partenaires ont élaboré un plan de relance ambitieux et solidaire visant à augmenter la production de canne à sucre. Fruit d'une concertation avec les planteurs, les collectivités locales, l'industrie sucrière et les banques, l'interprofession Canne-Sucre a élaboré une véritable boîte à outils, adaptables à la situation de chaque agriculteur avec pour objectif d'actionner tous les leviers de l'itinéraire technique. Plantation, intrants, irrigation, reconquête des terres en friches ou à faibles rendements, et bien d'autres mesures viennent compléter cette palette de services à disposition des agriculteurs.

L'agriculture réunionnaise fait face à de nombreux défis qui pourraient compromettre l'ambition de renforcer la souveraineté alimentaire de l'île.

La filière Canne-Sucre porte en elle des atouts essentiels pour répondre aux enjeux de souveraineté à venir. Pour cette raison, les défis et perspectives de la filière de la Canne Sucre ont été pleinement intégrés au Plan régional de la souveraineté alimentaire de La Réunion, signé le 10 octobre 2023 par l'Etat, les collectivités, les organisations professionnelles agricoles et les filières agro-alimentaires.

1/ DAAF de La Réunion, Mémento 2024, Agreste, décembre 2024, disponible via : [https://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/20231011\\_memento\\_2024.pdf](https://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/20231011_memento_2024.pdf)

2/ DAAF : Recensement Agricole 2020

3/ Bilan d'activité de la DAAF de La Réunion 2022, p9, disponible via : [https://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/20221205\\_bilan\\_daaf\\_v0pti.pdf](https://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/20221205_bilan_daaf_v0pti.pdf)

4/ AGRIPEI 20230, p6, disponible via : [https://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Annexe\\_5\\_-\\_AGRIPEI\\_2030\\_-\\_39actions\\_cle0b1dac.pdf](https://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Annexe_5_-_AGRIPEI_2030_-_39actions_cle0b1dac.pdf) NB : le plan de souveraineté alimentaire, signé en octobre 2023, fixe l'objectif de 1,9 Mt de canne à horizon 2030.

5/ SAU/ha La Réunion : DAAF de La Réunion, Mémento 2024, Agreste, décembre 2024, disponible via : [https://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/20231011\\_memento\\_2024.pdf](https://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/20231011_memento_2024.pdf) - SAU/ha Hexagone : selon l'INSEE, en 2019, on dénombrait 65 096 768 habitants et 26,8 millions d'hectares de SAU, ce qui correspond à 4 117 ha/habitant.